

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2016

Le seize septembre deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt juin deux mille seize, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THÉO Philippe ; MALOIGNE Laurent ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absente excusée : LEMPEREUR Christine (pouvoir à E. BRISSY)

Secrétaire de séance : BLIMOND Brigitte

Compte rendu affiché le : 23 septembre 2016

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2016.

Monsieur le Maire souhaite remplacer le paragraphe erroné concernant les nuisances arbres (questions diverses petit 8) par celui-ci-dessous :

"Certains riverains se plaignent des nuisances occasionnées par les branches et feuilles des grands arbres de la résidence Hermès et soulignent un grand manque d'entretien de la part des propriétaires. M. le Maire leur indique qu'il ne s'agit pas de son ressort mais qu'il va rencontrer les propriétaires concernés pour leur rappeler leur devoir d'entretien".

Le Conseil Municipal donne son accord.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE REMIENCOURT DU SIVU DU SUD - AMIENOIS : AVIS A DONNER.

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU du Sud-Amiénois a été créé en décembre 2006 suite à l'intégration de la Communauté de Communes du Sud Amiénois à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole qui n'a pas la compétence Petite Enfance. Il expose ensuite que la commune de Remiencourt a demandé son retrait du Syndicat au motif qu'aucun enfant ne fréquente la crèche du fait de son éloignement géographique.

Le Comité Syndical du SIVU, dans sa séance du 28 juin 2016, a accepté la demande de retrait de la commune de Remiencourt du SIVU du Sud-Amiénois.

Conformément à l'article L-5211-19 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Ce départ engendrerait une hausse de la contribution communale de chaque commune adhérente d'environ 400€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au départ de la commune de Remiencourt du SIVU du Sud Amiénois par 14 voix pour.

Arrivée de M. LEFEVRE

III - PLU DE LA COMMUNE DE RUMIGNY : AVIS A DONNER.

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 9 février 2015, le Conseil Municipal de Rumigny a arrêté le projet de plan local d'urbanisme.

La commune d'Hébécourt a demandé à être consultée sur ce dossier.

Conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme le Conseil Municipal est donc invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Rumigny.

IV - PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU : AVIS A DONNER.

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal de Saint-Sauflieu a arrêté son projet de plan local d'urbanisme.

La commune d'Hébécourt a demandé à être consultée sur ce dossier.

Conformément à l'article 123-8 du code de l'urbanisme le Conseil Municipal est donc invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Saint-Sauflieu.

V - DM N°2.

Madame DUBREUCQ, adjointe au Maire chargée des finances communales, présente un réajustement des prévisions budgétaires :

- En fonctionnement, il est nécessaire d'augmenter les crédits pour dépenses d'entretien en raison des frais d'entretien de la camionnette et le tracteur. Les travaux et achats de matériels consécutifs à l'effraction du 22 juin 2016 à l'atelier communal, ont été effectués et l'assurance a remboursé 3402,69€.

Une première aide au contrat d'apprentissage a été versée, d'autres devraient suivre.

- En investissement, des recettes supplémentaires en matière de taxe d'aménagement et de FCTVA permettent d'ajuster les crédits des différents travaux prévus ; par ailleurs des crédits sont annulés sur les opérations terminées.

Ouïes les explications de Mme DUBREUCQ, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide des mouvements de crédits suivants :

FR 6419 : 3 345.00€

FR 7788 : + 3 402.00€

Soit recettes fonctionnement : 6 747.00€

FD 60621 : - 840.00€

FD 60622 : + 300.00€

FD 60632 : + 300.00€

FD 60636 : + 500.00€

FD 61551 : + 1 500.00€

FD 61558 : + 1 000.00€

FD 6156 : + 100.00€

FD 6336 : + 50.00€

FD 6413 : + 1 100.00€

FD 6456 : + 37.00€

FD 6457 : + 200.00€

FD 6531 : - 256.00€

FD 6535 : + 256.00€

FD 65548 : + 2 000.00€

FD 6558 : + 500.00€

Soit dépenses fonctionnement : 6 747.00 €

ID 2112-op. 113 : + 5 285.00€ pour terrain chemin du Tour des Haies

ID 21311-op. 114 : - 1 000.00€ pour place stationnement handicapés

ID 21311-op. 115 : - 1 100.00€ pour WC handicapés école maternelle

ID 21311-op. 116 : + 1 100.00€ pour remplacement portes école maternelle

ID 21318-op. 120 : + 7 400.00€ pour sas d'entrée de la salle communale

ID 2135-op. 111 : + 700.00€ pour aménagement terrain salle communale

ID 2135-op. 123 : + 700.00€ pour alarme atelier communal

ID 2152-op. 117 :- 100.00€ pour armoires EP horloges astronomiques
ID 2122-op. 121 :- 400.00€ pour trottoirs et espaces verts Anthelme
ID 2152-op. 122 :- 500.00€ pour trottoirs et espaces verts Hermès
ID 21568-op.124 :+ 3 000.00€ pour Défense incendie (Hermès)
ID 2157-op.124 :- 2 000.00€ pour Défense Incendie (cf. DM1)
Soit dépenses d'investissement:..... 13 085.00 €

IR 10226 :+ 1 408.00€ pour taxe d'aménagement
IR 103 :+ 11 675.00€ pour plan de relance TVA
IR 28041512 :+ 2.00€
Soit recettes d'investissement : 13 085.00 €

VI - DELIBERATION PERMANENTE POUR LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INFERIEURES A 500 EUROS.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de prendre une délibération permanente pour éviter de devoir délibérer à chaque achat de moins de 500€ pour l'inscrire en compte d'investissement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n°2014/27 ;
- d'inscrire en compte d'investissement tout achat de matériel, de mobilier et toute dépense de fournitures en lien direct avec une opération d'investissement, inférieurs à 500€ et ce pendant toute la durée du mandat.

VII - NUISANCES SONORES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 1001 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération prise en date du 22 novembre 2013, le Conseil Municipal avait alerté le Conseil Général de la Somme des nuisances occasionnées par le revêtement posé aux entrées de village mais aucune solution concrète n'avait alors été proposée.

Une réunion de proximité s'est tenue le 19 mai 2016 à la résidence «le Pré joli». Les habitants ont à nouveau manifesté leur hostilité et leur exaspération quant au revêtement posé à l'entrée sud du village, sur la route départementale 1001.

Le bruit causé par le passage des véhicules au contact de ces matériaux «goudron-gravier» est insupportable surtout par vent d'ouest et sud-ouest, vents dominants sur la commune. Il est impossible pour eux de profiter pleinement de leurs terrains et de leurs terrasses, cette gêne est également constatée à l'intérieur des habitations.

Ce désagrément est également partagé par les riverains de la résidence Hermès, de l'Allée du Cèdre et par l'ensemble des habitants installés en entrées de village.

La mise à jour des infrastructures routières de la Somme au travers du projet de classement sonore des infrastructures de transport a placé notre commune en niveau III.

Madame la préfète a indiqué par courrier du 16 septembre 2015 que la commune d'Hébécourt faisait partie des communes recensées comme affectées par le bruit avec un Laeq compris entre 76 et 81 en journée de 06h00 à 22h00 et de 71-76 de 22h00 à 06h00.

Considérant que les habitants concernés subissent cette situation depuis trop longtemps, après en avoir délibéré (par 14 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal :

1/ Interpelle Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme pour solliciter sa bienveillante attention sur ce dossier avec le ferme espoir qu'il sera entendu et qu'un écho favorable sera donné à sa requête ;

2/ Sollicite de sa part, la tenue d'une réunion afin d'examiner les solutions qui permettraient de gommer les nuisances sonores liées à la couche de roulement de la D1001 réalisée aux entrées nord et sud de la commune par les services départementaux durant l'été 2012.

VIII - QUESTIONS DIVERSES.

1/Dominique HESDIN :

* La fin des travaux sur la D1001 est liée à l'étude sur l'écoulement des eaux pluviales en particulier entre la résidence la Chevauchée et la rue de Plachy. Amiens Métropole est en train d'étudier la mieux adaptée sur ce tronçon. Le sous-sol étant fortement encombré, cela ne s'avère pas simple.

Pour permettre une intervention avant la fin de l'année 2016, il est possible d'utiliser les marchés à bons de commande du Service Eau et Assainissement, sous réserve de respecter l'enveloppe budgétaire inscrite dans la programmation pluriannuelle de travaux, à savoir 135k€ TTC avec un fonds de concours de 33750€ de la commune.

* Toujours concernant les travaux par la Métropole un nouveau projet de ralentisseur pour la route de Rumigny a été soumis au Conseil Départemental ; le projet de trottoir sur cette route devrait se réaliser en 2017.

* Relance a été faite pour que le marquage (mal fait) des places de stationnement le long de la Rd1001, soit corrigé et que la réalisation de la « place PRM » soit effective.

* Des nuisances sonores et autres incivilités ont été constatées lors des locations de la salle communale en août. Monsieur le Maire recommande d'insister sur les conditions de location, non seulement lors de la réservation de la salle mais surtout lors de la remise des clés en faisant une lecture attentive du contrat.

Cependant il serait souhaitable de revoir les termes de ce contrat (travail dévolu à la commission salle communale).

Stéphane Van de Moortele signale que des drones sont parfois utilisés par les locataires de la salle ; il faudrait intégrer les règles concernant leur usage. Un topo sur les règles de leur usage pourrait faire partie du prochain colporteur. Le fonctionnement du limiteur de son doit être revu.

* Monsieur le Maire demande à la commission « travaux » d'étudier l'amélioration de l'espace de stockage des bennes à verre, etc. et l'affichage des sanctions afin de lutter contre les "dépôts sauvages" effectués très fréquemment. Il étudie une demande d'habilitation lui permettant de dresser des procès-verbaux. L'installation d'une caméra serait sans doute un atout supplémentaire en permettant d'identifier les contrevenants.

* La commission PLU s'est réunie le 18 août afin de dresser un bilan par rapport au PLU en vigueur et étudier les points à corriger ou à améliorer.

Une première réunion avec le cabinet EspaçUrba s'est tenue le 06 septembre et a permis de fixer les orientations suivantes : protection des façades et arbres remarquables, augmentation de la taille des abris de jardin, mise en conformité avec la loi ALUR, etc ...

Une prochaine réunion est prévue le 18 octobre avec les services d'Amiens Métropole.

* Monsieur le Maire annonce que le trottoir à l'entrée de la résidence Anthelme va être réalisé lors de la deuxième quinzaine d'octobre et que l'abri pour stocker les jouets dans la cour de l'école va être revu.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ :

* Lors de la commission Culture de la Métropole les importants travaux qui commencent au Musée de Picardie ont été présentés. La maquette les détaillant est exposée dans la Maison de l'architecture. Ces travaux entraîneront une fermeture de juillet 2017 à fin 2018.

* Lors la commission Finances de la Métropole, la demande d'intégration de 6 nouvelles communes a été présentée. Il s'agit de Ferrières, Vaux, Querrieu, Saint-Vaast, Fréchencourt et Cardonnette.

2/ M. Francis ANDRIEU :

Grâce à des négociations très fructueuses le remplacement du matériel volé le 22 juin, pourra être effectué dans de bonnes conditions financières par rapport au remboursement de l'assurance.

3/ Philippe THEO :

Une réunion avec les représentants des trois communes a eu lieu hier : il s'agissait de revoir les statuts du SISCO, en particulier les articles concernant ses missions (art1), la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement (art 12) et le mode de calcul des participations des communes (art 13).

Le maire de Rumigny souhaiterait bloquer le montant des participations communales à leur niveau actuel pendant 5 ans.

Cela ne semble pas envisageable mais des pistes d'économie sont possibles : lors du remplacement de la secrétaire, par une augmentation des tarifs de garderie et de cantine.

La rentrée scolaire s'est bien passée pour les 92 enfants et l'organisation des TAP est satisfaisante.

4/ Anne-Sophie CREPEAU :

Rappelle la mauvaise odeur lors des festivités du 14 juillet. M. le Maire propose d'envoyer un courrier aux agriculteurs pour leur demander d'éviter tout épandage nauséabond lors du weekend end de la fête du village.

5/ Michel TATTEBAUT :

Fait remarquer que les « bouches à clés » de la rue de Plachy n'ont pas été dégagées après les travaux de goudronnage. Il lui est répondu que cela va être fait.

Il signale également que la largeur de voirie de cette rue se trouve réduite après les travaux de réfection.

Il demande la suppression du massif fleuri devant le cabinet des kinés. Il souligne par ailleurs, un fleurissement de faible qualité. Monsieur le Maire lui répond que l'aménagement des trottoirs de la RD1001 ne peut pas être revu indéfiniment et que les stationnements publics créés n'ont pas vocation à accueillir l'ensemble des véhicules appartenant aux clients des activités commerciales et autres.

6/ M. le Maire :

Souhaite la présence des adjoints et conseillers lors de la Fête du Village pour participer au contrôle des accès. Il demande la réunion des commissions suivantes :

- Voieries et travaux : jeudi 20 octobre 19h30
- Jeunesse (aucune animation réalisée en 2016 à ce jour : les membres présents vont contacter Christine Lempereur pour en discuter).
- Salle communale : mardi 11 octobre 19h30.

Séance levée à 22h30

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel